Commission européenne

Lettre d'information Nature et Biodiversité

Numéro 42 | juillet 2017

NATURA 2000

ISSN 2443-7743

Le plan d'action : *pour le milieu naturel, les populations et l'économie*

Environnement

Lettre d'information
Natura 2000
Nature et Biodiversité
juillet 2017

SOMMAIRE

3–7
Un plan d'action pour le milieu naturel, les populations et l'économie

8–9
Le baromètre Natura 2000 Actualisation 2017

10–11
Célébration de la journée européenne du réseau Natura 2000!

12–13
La plateforme européenne Business @ Biodiversity

14–16
Natura News

© Ernie Janes / naturepl.com

© European Commission

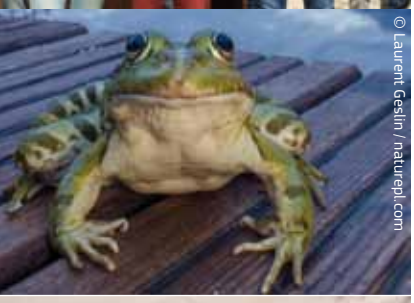
© Laurent Geslin / naturepl.com

© Adrian Davis / naturepl.com

Couverture: Fous de Bassan
Morus bassanus.
© Andrew Parkinson/naturepl.com

Éditorial

En 2014 j'ai entamé mon mandat en tant que commissaire chargé de l'Environnement avec pour mission d'évaluer les directives européennes sur la nature. Ma tâche était de vérifier leur capacité à apporter des solutions innovantes aux problèmes auxquels la biodiversité européenne se trouve actuellement confrontée.

Ma réponse s'est traduite par l'élaboration d'un "Bilan de santé" approfondi de leur efficacité, efficience, cohérence, pertinence et valeur ajoutée pour l'UE. Une fois le processus achevé, les conclusions étaient limpides : le cadre juridique reste tout aussi solide et pertinent qu'à l'époque de sa création, il y a 25 ans.

Mais j'ai également été confronté à certains problèmes réels sur la manière de mettre en place cette législation.

Les défis incluent un manque de financement, un déficit de connaissances, et une faible mobilisation de la part des parties prenantes. Si nous voulons nous assurer que notre patrimoine naturel soit géré de manière durable et qu'il continue à nous rendre les bienfaits considérables dont nous tous dépendons, il nous faudra alors intensifier nos efforts non seulement à l'intérieur de Natura 2000, mais aussi au-delà du réseau.

Par conséquent, ma tâche a évolué. Nous devons inciter l'Europe à ces efforts. Dans cette optique, je vais présenter un plan européen d'action global pour la nature, les populations et l'économie. Il comprend 15 actions majeures regroupées dans quatre domaines d'intervention, avec 100 mesures individuelles.

Le plan vise à améliorer l'orientation et les connaissances, favoriser l'appropriation politique et renforcer la conformité et les investissements dans la nature. En encourageant la mise en œuvre des directives sur le terrain et en assurant leur cohérence avec les objectifs socio-économiques européens plus vastes, je suis certain que ces centaines de mesures garantiront la protection dont notre nature a besoin.

La communication et la sensibilisation sont au cœur de ce plan. Protéger la nature signifie engager les citoyens, les parties prenantes et les communautés, et s'assurer que cette forte connexion que les européens ressentent avec la nature se traduise par des mesures concrètes. La proclamation du 21 mai comme journée européenne Natura 2000 est un pas dans la bonne direction. Nous devons tous en faire plus pour mettre en exergue les énormes bienfaits de ce magnifique réseau, qui constitue également une réalisation considérable de la coopération européenne.

Le succès de ce plan ne dépendra pas de la Commission européenne. Il dépendra d'un engagement pluriel des différentes parties prenantes un peu partout dans l'Union, qui travaillent conjointement aux niveaux local, régional, national et européen.

Nous partageons tous les objectifs de notre législation, et ce plan est un modèle pour tous les européens profondément soucieux de la nature européenne. Dès lors, je vous invite à en examiner attentivement la teneur, et à vous associer à moi pour traduire en actes ses engagements.

Notre nature n'en mérite pas moins.

Karmenu Vella
Commissaire à l'Environnement, aux Affaires maritimes et à la Pêche

Le plan d'action vise à améliorer la mise en œuvre des directives sur la Nature en vue d'aboutir à des résultats concrets sur le terrain.

Un plan d'action pour le milieu naturel, les populations et l'économie

http://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/fitness_check/action_plan/index_en.htm

Ouvrir la voie à une meilleure mise en œuvre

En avril, la Commission a lancé un plan d'action global visant à améliorer la mise en œuvre pratique des directives sur la Nature et à accélérer la progression vers l'objectif européen consistant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques d'ici 2020.

Pollinisation par les abeilles en face du Parlement européen.

Le plan d'action talonne de près le Bilan de santé publié à la fin de l'année dernière (voir numéro précédent de la Lettre d'information) et qui concluait que les directives sur la nature sont adaptées à leur finalité. Cependant, l'évaluation soulignait également qu'il y aura lieu d'améliorer significativement l'exécution si l'on veut que les directives atteignent leurs objectifs et réalisent pleinement leur potentiel. Sans cet effort supplémentaire, elles ne seront pas en mesure d'aboutir à des résultats concrets sur le terrain.

Ce nouveau plan d'action couvre quatre domaines d'intervention prioritaires identifiés comme essentiels pour une meilleure mise en œuvre des directives. Ils comprennent : améliorer les lignes directrices, favoriser une appropriation politique et renforcer le respect de la législation, renforcer les investissements dans le réseau Natura 2000 et améliorer la communication et la sensibilisation.

Au total sont prévues 15 actions concrètes et plus de 100 mesures individuelles à mettre en œuvre d'ici à 2019. Elles seront prises tant à l'échelle de l'Union – en particulier la Commission et le Comité des Régions auront un rôle majeur à jouer – qu'aux niveaux national, régional et local.

Capitalisant sur l'impulsion donnée, et sur le soutien reçu au sujet des deux directives à l'issue du bilan de santé, le plan d'action offre une série de possibilités d'encourager la participation des parties prenantes et du grand public, ainsi que de créer des partenariats dans tous les domaines politiques. Ceci permettra de constituer une base solide permettant de jeter des ponts entre la nature, les citoyens et l'économie.

Quatre domaines d'intervention prioritaires

Priorité A: Améliorer les lignes directrices et les connaissances et garantir une meilleure cohérence avec des objectifs socio-économiques plus larges

Le bilan de santé a révélé que les États membres avaient adopté des stratégies différentes pour la mise en œuvre des directives, ce qui a conduit parfois à des conflits et à des difficultés inutiles. En particulier, l'application trop rigide des règles de protection des espèces, des retards et des charges administratives d'une lourdeur injustifiée touchant les procédures d'octroi de permis dans les sites protégés, et la sensibilisation insuffisante des parties prenantes ont suscité des tensions inutiles entre protection de la nature et activités socio-économiques.

Le plan d'action propose des solutions pratiques à ces problèmes et encourage des approches participatives mieux appropriées visant à encourager la pleine participation des propriétaires fonciers et des utilisateurs.

Les trois actions suivantes sont prévues au titre de la priorité 1 du plan d'action :

1. **Mettre à jour, développer et promouvoir activement, dans toutes les langues de l'UE, des lignes directrices sur les procédures d'octroi de permis dans les sites protégés, la protection et la gestion des espèces et des lignes directrices spécifiques à certains secteurs ; ainsi que sur l'intégration des services écosystémiques dans la prise de décision ;**
2. **Établir un mécanisme de soutien destiné à aider les autorités des États membres à relever les principaux défis que pose l'application des exigences des directives « Oiseaux » et « Habitats » en matière d'octroi de permis dans le réseau Natura 2000 et des règles de protection des espèces.**
3. **Améliorer les connaissances, notamment grâce à une surveillance renforcée et plus efficace, et garantir un accès en ligne aux données nécessaires à la mise en œuvre des directives, par exemple, grâce à l'imagerie satellite de haute résolution et pleine mise en œuvre de la directive INSPIRE.**

Le plan d'action soutiendra les programmes de formation des États membres sur les exigences en matière d'octroi de permis dans le réseau Natura 2000.

Action 1 : Développer, mettre à jour et promouvoir les lignes directrices de la Commission sur la mise en œuvre des directives sur la Nature

Au fil des ans, les services de la Commission ont élaboré des documents d'orientation et des rapports de bonnes pratiques sur une série de thèmes liés à la mise en œuvre des directives sur la Nature. Certains portaient sur la mise en œuvre de la procédure d'octroi de permis dans les sites protégés au titre de l'Article 6 de la directive « Habitats » ou sur la mise en œuvre des dispositions pour la protection des espèces. D'autres optaient pour une approche plus sectorielle, cherchant, par exemple, à comment mieux réconcilier les activités de développement comme l'aquaculture, l'extraction et les centrales éoliennes avec les exigences de la législation de l'Union. Leur objectif final vise à clarifier la flexibilité fournie par les directives relatives à la nature, de promouvoir la planification stratégique et la sélection rapide des plans et des projets, des procédures d'évaluation intégrées et combinées à d'autres législations environnementales européennes.

Toutefois, selon le bilan de santé, il est urgent non seulement de mettre à jour, de traduire et d'élaborer ces lignes directrices mais aussi de les promouvoir plus activement auprès des différentes autorités et parties prenantes impliquées. C'est pourquoi au titre de l'Action 1 du plan d'action, la Commission, en étroite collaboration avec les États membres et les parties prenantes :

- ✓ mettra à jour le document d'orientation interprétatif concernant l'article 6 de la directive « Habitats » sur la conservation et la gestion de Natura 2000 (pour 2017) ;
- ✓ mettra à jour le document d'orientation méthodologique concernant l'article 6, paragraphes 3 et 4, de la directive « Habitats » (pour 2018) sur les exigences en matière d'octroi de permis pour les plans et projets susceptibles d'affecter les sites Natura 2000 de manière significative, abordant également des questions pertinentes pour les projets d'intérêt commun dans le cadre des réseaux transeuropéens de transport et d'énergie (RTE-T/RTE-E) ;
- ✓ mettra à jour les lignes directrices sur la protection des espèces dans le cadre de la directive « Habitats » (pour 2018) ;
- ✓ mettra à jour le document sur les concepts clé concernant la période de reproduction et migration prénuptiale des espèces d'oiseaux chassables (Key concepts on the period of reproduction and prenuptial migration of huntable bird species in the EU) (pour 2019) ;
- ✓ élaborera un nouveau document d'orientation sur la production hydroélectrique et Natura 2000 (pour 2017) ;
- ✓ élaborera un nouveau document sur la transmission d'électricité et Natura 2000 (pour 2017) ;
- ✓ mettra à jour les lignes directrices sur l'énergie éolienne dans le cadre de Natura 2000 (pour 2019) ;
- ✓ élaborera un nouveau document d'orientation sur Natura 2000 et la pêche au titre des règles de la politique commune de la pêche (pour 2018).

Priorité B: Favoriser une appropriation politique et renforcer le respect de la législation

Les États membres sont, en dernier ressort, responsables de la mise en œuvre sur le terrain des directives relatives à la nature, mais la Commission a aussi un rôle important à jouer pour faire en sorte que le réseau Natura 2000 soit pleinement cohérent et fonctionnel et veiller à ce que les espèces soient bien protégées et, le cas échéant, utilisées de manière durable.

Le plan d'action vise à promouvoir un dialogue bilatéral plus fort entre les États membres, la Commission et les parties prenantes afin de cibler certains problèmes spécifiques dans la gestion des sites Natura 2000 et dans la protection des espèces dans chaque pays.

Dans le cadre de cette priorité, les quatre actions suivantes sont envisagées :

4. **Parachever le réseau Natura 2000, particulièrement en comblant les lacunes relatives au milieu marin, et mettre en place les mesures de conservation nécessaires pour tous les sites ;**
5. **Mettre à profit le nouveau bilan de la mise en œuvre de la politique environnementale (EIR *par ses sigles en anglais*) pour tenir des réunions bilatérales ciblées avec les autorités nationales et régionales en vue d'élaborer conjointement des feuilles de route pour améliorer la mise en œuvre en concertation avec les parties intéressées ;**
6. **Réunir les pouvoirs publics et les parties prenantes de différents États membres au niveau des régions biogéographiques pour traiter de problèmes communs, notamment au regard de questions transfrontalières.**
7. **Poursuivre l'élaboration de plans d'action pour les espèces et les habitats naturels les plus menacés, ainsi que la mise en place de plateformes des parties prenantes sur la question de la coexistence avec les espèces conflictuelles (telles que les grands carnivores).**

Le plan d'action continuera de soutenir les plateformes des parties prenantes dans l'Union pour résoudre les conflits entre la population et les grands carnivores.

Action 5 : un nouveau mécanisme de soutien pour les États membres

L'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale (EIR) est un nouvel outil visant à renforcer la mise en œuvre de la législation de l'UE en matière d'environnement dans les États membres. L'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale (EIR) fonctionne sur un cycle régulier fondé sur l'analyse, le dialogue et la collaboration entre la Commission européenne, les États membres et les parties prenantes. Son point d'orgue est la publication chaque deux ans d'un rapport par pays qui identifie un certain nombre de problèmes spécifiques et de défis auxquels sont confrontés les autorités du pays concerné, y compris sur la législation et la politique relative à la nature, et présente des recommandations afin d'y remédier.

Au titre de l'Action 5, la Commission et les États membres :

✓ Dans le contexte du dialogue structuré de l'examen de la mise en œuvre de la politique environnementale (EIR), organiseront des réunions bilatérales spéciales, impliquant les autorités nationales et régionales chargées de la mise en œuvre des directives relatives à la nature (idéalement une par État membre pour 2017-2019). Ces réunions seront axées sur des aspects clés de la mise en œuvre, plus particulièrement :
- la stratégie globale pour atteindre un état de conservation favorable et la gestion de Natura 2000, les problèmes structurels dans chaque État membre empêchant la gestion et le financement des mesures de conservation nécessaires pour les sites ;
- les stratégies de gouvernance et l'efficacité de la coopération, par exemple entre les différents services de l'administration centrale des États membres, entre les niveaux central et régional, entre l'administration et les parties prenantes et avec les États membres voisins ;
- la sensibilisation, la capacité et la compréhension des exigences légales, notamment en ce qui concerne les autres législations en matière d'environnement telles que l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement /EEI et DCE ;
- la nécessité d'engager activement les propriétaires fonciers et les autres parties prenantes, en particulier dans la planification de la gestion pour les sites Natura 2000.

✓ En fonction des besoins de chaque État membre, des actions clés visant à améliorer la mise en œuvre des directives relatives à la nature seront identifiées et convenues dans les feuilles de route communes de mise en œuvre, identifiant des jalons et des résultats.

Priorité C: Renforcer les investissements dans le réseau Natura 2000 et améliorer les synergies avec les instruments de financement de l'UE

Le bilan de santé a identifié les pénuries de fonds comme étant un obstacle majeur à la mise en œuvre des directives. Le plan d'action vise donc à faire en sorte qu'un meilleur usage soit réservé aux financements de l'UE disponibles et à rendre le milieu naturel plus attractif pour les investisseurs privés.

Les actions au titre de cette priorité visent notamment à :

8. Renforcer les investissements dans le milieu naturel :
   a) Aider les États membres à améliorer leur planification financière pluriannuelle pour Natura 2000, grâce à l'actualisation de leurs cadres d'action prioritaire (CAP) ;
   b) Proposer une augmentation de 10% du budget du programme LIFE consacré aux projets en faveur de la conservation de la nature et de la biodiversité, tout en maintenant inchangée l'enveloppe budgétaire globale du programme LIFE ;
   c) Stimuler l'investissement du secteur privé dans des projets liés au milieu naturel ;

9. Promouvoir les synergies avec les financements provenant de la politique agricole commune, et notamment l'utilisation efficace des paiements au titre de Natura 2000 et des mesures agroenvironnementales et climatiques, le développement de régimes fondés sur les résultats, le soutien aux agriculteurs dans le cadre de services d'appui à l'agriculture, ainsi que l'innovation et le transfert de connaissances dans le cadre du partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture.

10. Mieux faire connaître les possibilités de financement au titre de la politique de cohésion et renforcer les synergies.

11. Améliorer les synergies avec la politique commune de la pêche et la politique maritime intégrée, notamment en faisant une utilisation plus efficace des possibilités de financement disponibles.

12. Fournir des lignes directrices afin de soutenir le déploiement d'infrastructures vertes en vue de mieux interconnecter les zones Natura 2000 ; soutenir des projets de solutions fondées sur la nature dans le cadre de la politique européenne de recherche et d'innovation et au moyen des fonds du programme Horizon 2000.

Le plan d'action facilitera l'élaboration de mesures pour la pêche au titre de la politique commune de la pêche (PCP) pour les sites marins Natura 2000.

Action 8 : Mettre à jour les cadres d'action prioritaire

Les cadres d'action prioritaire (CAP) ont été élaborés pour aider les États membres à identifier leurs besoins et priorités de financement et à mieux cibler les différentes sources prévues de financement au titre du cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020. Bien que les CAP aient été variables en termes de degré d'ambition et de qualité, le bilan de santé a révélé que, dans l'ensemble, ils ont réussi à garantir le financement de Natura 2000 au titre des instruments financiers de l'UE. Toutefois, il est nécessaire d'améliorer l'applicabilité des CAP.

Au titre de l'action 8 du plan d'action, la Commission, en étroite collaboration avec les États membres et les parties prenantes :

- ✓ examinera le succès de l'élaboration/l'application des CAP dans le contexte du CFP actuel et en tirera les leçons qui s'imposent en vue d'améliorer l'applicabilité de cet outil et d'améliorer les avantages connexes pour une utilisation efficace des ressources (pour 2017) ;
- ✓ mettra à jour le format du CAP en accord avec les États membres pour assurer une approche plus harmonisée au calcul des coûts et à l'identification des objectifs et mesures de conservation, y compris des priorités claires et d'éventuelles synergies avec d'autres secteurs et politiques (l'infrastructure verte par exemple) pour refléter les avantages socioéconomiques de l'investissement dans Natura 2000, par exemple en ce qui concerne son potentiel d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, ses effets sur la santé humaine et le bien-être (pour 2017) ;
- ✓ lancera un processus avec les États membres pour mettre à jour leurs CAP avant le CCF post-2020 conformément à l'Article 8 de la directive « Habitats » (pour 2018) ;
- ✓ encouragera la sensibilisation concernant la mise à jour des CAP au sein de la Commission et parmi les autorités des États membres, en ciblant celles chargées de la programmation au titre des différentes politiques de l'UE (dès que les CAP mis à jour seront disponibles, au plus tard pour 2019) ;
- ✓ soutiendra la préparation de projets intégrés dans le cadre du programme LIFE pour Natura 2000, qui seront axés sur les priorités clés identifiées dans les CAP – le but étant de lancer au moins un projet dans chaque État membre d'ici 2019, ce qui peut inclure des actions transfrontalières améliorant la connectivité écologique et la cohérence globale du réseau ;
- ✓ tirera des leçons et partagera les expériences, notamment dans le cadre d'ateliers spéciaux, sur les projets intégrés LIFE en cours (2017-2019) visant à élaborer des recommandations stratégiques pour l'investissement dans la gestion et la cohérence de Natura 2000.

Priorité D: Améliorer la communication et la sensibilisation; mobiliser les citoyens, les parties prenantes et les communautés

Les bonnes pratiques identifiées par le bilan de qualité démontrent qu'un engagement des propriétaires fonciers, utilisateurs et autres parties prenantes dans le processus d'élaboration des plans de gestion ou mesures équivalentes est essentielle pour une gestion efficace et efficiente des sites Natura 2000. Ceci contribue à favoriser l'appropriation et l'adoption d'approches durables dans le contexte socio-économique et adaptées aux spécificités locales.

Au titre de cette priorité le plan d'action vise à :

13. **Soutenir les échanges de connaissances et l'engagement des autorités locales et régionales par l'intermédiaire d'une plateforme commune avec le Comité des régions;**
14. **Encourager la reconnaissance de la bonne gestion des sites Natura 2000 et sensibiliser aux directives sur la nature dans le cadre des enceintes appropriées, et renforcer les liens entre le patrimoine naturel et culturel, en particulier dans le contexte de 2018 – Année européenne du patrimoine culturel.**
15. **Faire intervenir activement les jeunes dans les mesures relatives aux besoins sociétaux, en leur donnant la possibilité de participer à la protection de la nature sur les sites Natura 2000 (corps européen de solidarité).**

De nombreux sites Natura 2000 célébreront l'année européenne du patrimoine culturel en 2018.

Campagne de sensibilisation à Natura 2000 auprès des jeunes écoliers.

Action 15 : Corps européen de solidarité – impliquer les jeunes dans Natura 2000

Le corps européen de solidarité – impliquer les jeunes dans Natura 2000. En Septembre 2016, le Président Juncker a annoncé la création du Corps européen de solidarité (CER) destiné à donner aux jeunes la possibilité de s'engager dans une série d'activités dans toute l'Europe, dont la protection de l'environnement.

Pour soutenir cette nouvelle initiative, le fonds européen LIFE a récemment lancé un appel d'offres destiné à encourager le déploiement du CER dans le secteur de la nature. Les projets sélectionnés s'étendront sur une durée de 36 mois au plus, alors que les activités de bénévolat s'étendront sur une durée allant de deux à douze mois et seront ciblées sur des actions liées à la conservation de la nature et la restauration des zones naturelles, principalement dans Natura 2000.

En 2017, le Corps européen de solidarité sera consolidé par un cadre juridique propre. Il permettra aux jeunes désireux de manifester leur solidarité d'aller dans un autre État membre et de se familiariser avec les différentes pratiques en vue de relever les défis de la protection de la nature et la prévention des catastrophes, tout en acquérant une expérience précieuse pour des postes futurs.

Le Corps européen de solidarité offre aux jeunes la possibilité de contribuer aux projets pour la conservation de la nature dans un autre État membre.

natura 2000 baromètre

LE BAROMÈTRE NATURA est géré par la DG Environnement avec l'assistance de l'Agence européenne pour l'environnement. Il se base sur les informations officiellement transmises par les États membres jusqu'en **juillet 2017**.

Le réseau Natura 2000 se compose des sites désignés au titre de la directive « Habitats » (pSIC, SIC ou ZSC – dénommés « SIC » dans le baromètre) et les sites au titre de la directive « Oiseaux » (ZPS).

Les chiffres afférents à la surface totale des sites Natura 2000 (par ex. ZPS + SIC) sont tirés des analyses SIG. Ceci permet d'éviter le chevauchement des sites ayant été désignés au titre des deux directives.

La suffisance des sites au titre de la directive « Habitats » est déterminée par la DG Environnement, avec l'assistance du Centre thématique européen sur la diversité biologique.

Pour chaque État membre, la Commission évalue si les espèces et les types d'habitats énumérés aux Annexes II et II, présents dans le pays, sont suffisamment représentés par les sites qu'il a désignés. Ceci est exprimé en pourcentage d'espèces et d'habitats pour lesquels des sites supplémentaires doivent être désignés afin de compléter le réseau dans le pays concerné. Une réserve scientifique est émise lorsque des données complémentaires sont nécessaires en vue d'identifier les sites les plus appropriés pour une espèce ou un habitat donné.

Le nombre d'évaluations de la suffisance pour un État membre donné dépend à la fois du nombre de régions biogéographiques auxquelles l'État membre considéré appartient, et du nombre d'habitats et d'espèces présents sur son territoire dans chacune de ces régions.

	Réseau Natura 2000 (terrestre et marin)		TERRESTRE			
			SIC	ZPS	Réseau Natura 2000	
États Membres	N° total des sites Natura 2000	Surface totale Natura 2000 (km²)	Surface SIC (km²)	Surface ZPS (km²)	Surface Natura (km²)	% Surface couverte
AUTRICHE	300	12691	9192	10169	12691	15.13%
BELGIQUE	310	5158	3277	3181	3887	12.73%
BULGARIE	339	41048	33258	25226	38222	34.46%
CHYPRE	63	1784	752	1534	1653	28.82%
RÉPUBLIQUE TCHÉQUE	1153	11148	↗ 7951	7035	11148	14.14%
ALLEMAGNE	5211	80802	33567	40248	55200	15.46%
DANEMARK	350	22647	3178	2605	3594	8.34%
ESTONIE	568	14837	7785	6182	8083	17.87%
ESPAGNE	1863	222276	117517	101327	137872	27.31%
FINLANDE	1865	55988	48556	24655	48847	14.45%
FRANCE	1766	112200	↗ 48222	43872	70515	12.84%
GRÈCE	419	42946	21388	27622	35747	27.09%
CROATIE	779	25690	16040	17034	20704	36.58%
HONGRIE	525	19949	14442	13747	19949	21.44%
IRLANDE	595	19485	7163	4311	9226	13.13%
ITALIE	2596	63979	42828	40103	57173	18.97%
LITUANIE	551	9649	↗ 6288	5530	↗ 8086	12.38%
LUXEMBOURG	66	702	416	↗↗ 418	702	27.03%
LETTONIE	333	11833	7421	6609	7446	11.53%
MALTE	48	3531	40	↗↗ 16	41	12.97%
PAYS-BAS	195	20603	3136	4767	5520	13.29%
POLOGNE	987	68401	34187	48394	61165	19.56%
PORTUGAL	165	50895	15680	9204	19010	20.67%
ROUMANIE	597	60577	↗ 40310	↗ 36493	54214	22.74%
SUÈDE	4084	75509	54775	25330	55280	13.32%
SLOVENIE	355	7686	6637	5068	7675	37.86%
SLOVAQUIE	514	14442	5837	13106	14442	29.57%
ROYAUME-UNI	925	108153	13175	16067	20989	8.57%
EU28	**27522**	**1184609**	**603018**	**539853**	**789081**	**18.15%**

↗ augmentation faible en 2016 ↗↗ augmentation modérée en 2016 ↗↗↗ augmentation importante en 2016

mise à jour juillet 2017

MARIN			
SIC	ZPS	Natura 2000	
Surface SIC (km²)	Surface ZPS (km²)	Surface Natura (km²)	
n.a.	n.a.	n.a.	AT
1128	318	1271	BE
2482	550	2827	BG
131	110	131	CY
n.a.	n.a.	n.a.	CZ
20938	19718	25603	DE
16492	12184	19053	DK
3884	6480	6754	EE
54892	52063	84404	ES
6800	6425	7140	FI
27899	35543	41685	FR
6689	1905	7199	GR
4668	1112	4986	HR
n.a.	n.a.	n.a.	HU
9786	1584	10259	IE
5748	4006	6806	IT
↗↗ 958	1056	↗↗ 1563	LT
n.a.	n.a.	n.a.	LU
2664	4280	4387	LV
↗↗↗ 1579	↗↗↗ 3221	↗↗↗ 3490	MT
↗ 12074	↗↗ 8627	↗↗ 15083	NL
4339	7223	7236	PL
24101	8747	31885	PT
↗↗↗ 6188	1630	↗↗↗ 6362	RO
↗↗↗ 20160	↗↗↗ 14448	↗↗↗ 20229	SE
4	10	11	SI
n.a.	n.a.	n.a.	SK
↗↗ 80513	12028	↗↗ 87164	UK
314117	**203268**	**395528**	**EU28**

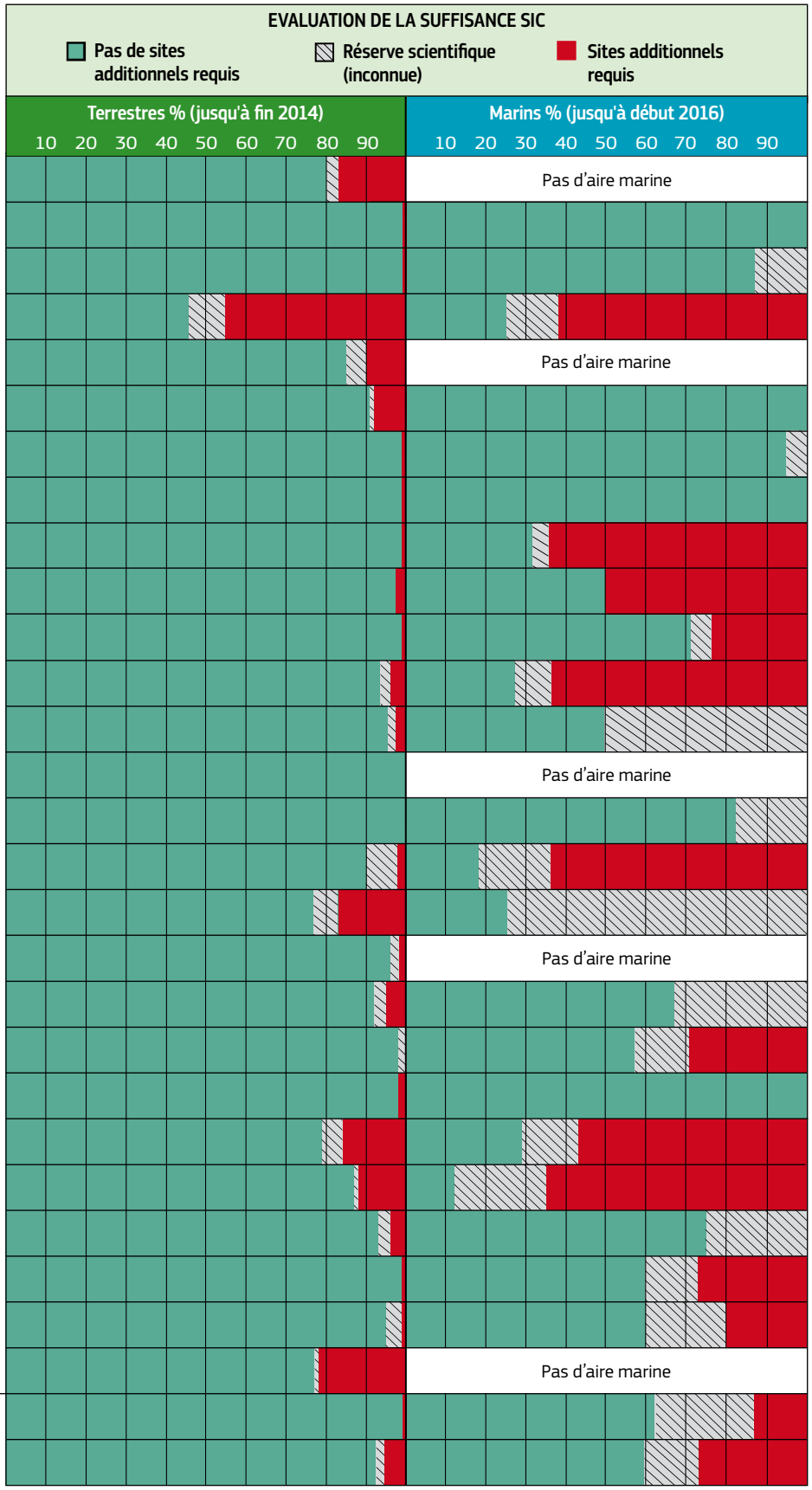

Célébrer Natura 2000 en Estonie sous le signe du papillon.

Célébration de la journée européenne du réseau Natura 2000!

Lancement de la journée européenne du réseau Natura 2000 à Bruxelles.

Cette année la Commission européenne, conjointement avec le Parlement européen, la Présidence du Conseil et le Comité des Régions, ont proclamé officiellement le 21 mai comme "Journée européenne du réseau Natura 2000" pour célébrer les 25 ans de la directive " Habitats " et du programme LIFE de l'UE.

La déclaration conjointe a été signée à l'occasion d'un événement spécial qui s'est tenu à Bruxelles le 15 mai en présence du Commissaire chargé de l'environnement, Karmenu Vella, de la présidente de la commission de l'environnement du Parlement européen, Adina-Ioana Valean, du premier vice-président du Comité des régions, Karl-Heinz Lambertz, et du représentant permanent adjoint de Malte, Neil Kerr.

Cette journée spéciale marque la date exacte à laquelle la directive « Habitats » et le programme LIFE ont été approuvés en 1992. Elle a commencé comme une initiative locale dans le cadre d'un projet LIFE en Espagne visant à promouvoir Natura 2000 auprès du grand public, mais l'évènement a connu un tel succès que la Commission a décidé d'en faire une journée européenne officielle consacrée à Natura 2000.

Elle constitue une opportunité unique pour célébrer la richesse de la biodiversité européenne – et les initiatives en cours pour la protéger – à travers une série d'évènements et d'initiatives organisés un peu partout dans l'Union.

Durant la cérémonie de proclamation, Karmenu Vella a déclaré « *avec la journée européenne du Réseau Natura 2000, nous rendons hommage à ce réseau unique et à sa valeur pour les populations et notre économie. Pour moi, il est incontestablement l'une des meilleures réalisations de l'Union européenne : un réseau de plus de 27.000 sites protégés, couvrant plus d'un million de kilomètres carrés de terre et mer, qu'il a été possible de créer grâce à la coopération entre tous les États membres* ».

En proclamant la journée européenne du réseau Natura 2000, la Commission européenne tient également son premier engagement pris dans le nouveau Plan d'action pour la nature, les populations et l'économie, adopté le 27 avril en réponse à l'évaluation approfondie des directives « Oiseaux » et «

http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/EUnatura2000day/index_en.htm

Habitats ». L'un des quatre domaines prioritaires du plan est l'amélioration de la communication et de la sensibilisation, ainsi que la mobilisation des citoyens, des parties prenantes et des communautés.

Célébrer Natura 2000 dans toute l'Union

Déjà en 2017, plus de 200 manifestations et d'activités de mise en réseau ont été organisées ou sont en cours, pour marquer la contribution de la politique européenne relative à la nature, et en particulier du réseau Natura 2000, pour préserver notre patrimoine naturel riche et varié.

Grand nombre de ces manifestations ont été organisées dans le cadre de projets LIFE en cours, notamment en Italie et en Espagne, pays qui ont accueilli plus de 100 activités, suivis par la Belgique (19 manifestations), la Pologne (13), l'Allemagne (12), la Grèce (12) et le Portugal (10). La Commission européenne a développé un ensemble d'outils destinés à aider à promouvoir la « marque » exclusive qu'est Natura 2000 et à expliquer plus à fond ce que cela représente pour les européens.

Ces activités sont très variées: des festivals et expositions photographiques aux promenades guidées et balades à vélo, concours de photographie, journées portes ouvertes et séminaires d'information, ainsi que des activités dédiées aux enfants pour leur permettre de découvrir la nature. Des milliers de personnes ont participé à ces évènements à ce jour. On espère que ce nombre augmentera de façon exponentielle dans les prochaines années à mesure que la journée européenne du réseau Natura 2000 devient plus et mieux connue.

Pour plus d'information, voir le site web sur les 25 ans de LIFE et des manifestations Natura 2000 : http://life-25.eu

Découvrir Natura 2000 à vélo!

Environ 2000 personnes ont pris part au Tour vert à vélo à Hiiumaa, Estonie, le 21 mai. Le tour a visité les sites ciblés par le projet LIFE Nature visant à rétablir les singulières et uniques pelouses de type alvar nordique dans le pays. Les plantes ont été étiquetées le long de la route afin d'identifier les espèces emblématiques les plus communes.

Natura 2000 à travers les yeux d'un artiste

En juin, un week-end de marches appelé "Carnets de Nature" a été organisé autour de Castro Verde, Portugal pour célébrer Natura 2000. Un illustrateur et photographe local a guidé les participants autour de la zone pour les aider à connaitre le monde de l'Aigle impérial ibérique sous un angle différent.

Services écosystémiques

Le projet LIFE CONVIVE en Cantabrie, Espagne a organisé un évènement pour guider la population locale autour du site Natura 2000 Marismas de Santoña, Victoria y Joyel. Le site abrite un grand nombre d'espèces protégées et fournit une vaste gamme de services écosystémiques, allant de la fourniture d'aliments et d'énergie à la régulation de l'eau et aux loisirs.

DÉSORMAIS, LE 21 MAI SERA AUSSI LE JOUR où les noms des lauréats du prix Natura 2000 seront révélés. Le prix Natura 2000 est une autre initiative clé de la Commission destinée à récompenser l'excellence dans la gestion et la promotion du réseau Natura 2000 et de mieux faire connaître ce réseau et ses avantages pour les citoyens européens. L'édition 2018 est en cours et ouverte à toute personne intéressée à soumettre une candidature dans l'une des six catégories de prix. Le délai de dépôt est fixé au 29 septembre 2017.

http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/awards/index_en.htm

Une caravane itinérante a parcouru différents sites du projet LIFE en Roumanie pour célébrer et sensibiliser à Natura 2000 et aux bienfaits que le réseau apporte.

© European Commission

Célébration de Natura 2000 et de LIFE à Berlengas, Portugal.

© European Commission

Il y a beaucoup à gagner d'une meilleure compréhension des interdépendances entre les activités commerciales et la biodiversité.

La plateforme européenne Business @ Biodiversity

Les entreprises modernes, les compagnies et les investisseurs prennent de plus en plus conscience de l'importance des dépendances et des incidences sur le capital naturel et la biodiversité et leurs implications pour les entreprises et la performance financière. Ils reconnaissent la nécessité d'évaluer et de quantifier ces incidences et dépendances afin de mieux comprendre comment une entreprise donnée dépend du capital naturel et des services écosystémiques, et comment cela se traduit-il en risque financier.

Prenons par exemple une société de distribution d'eau ou un producteur de boissons qui dépendent de toute évidence de l'eau pure fournie par la nature. Serait-il envisageable d'y investir si l'entreprise n'avait pas de façon crédible évalué, géré et sécurisé la disponibilité durable de leur eau potable saine pour les décennies à venir? Il en va de même pour les entreprises dans le secteur alimentaire ou de l'industrie vestimentaire. Leurs chaines d'approvisionnement proviennent souvent d'un autre continent ; en amont elles dépendent d'une production et d'un approvisionnement durable directement lié aux agro-ecosystèmes, alors qu'en aval leur commercialisation et ventes s'appuient sur la confiance et la réputation créées auprès des consommateurs en ce qui concerne la dimension écologique et sociale de leur chaine de production.

D'où cette demande croissante d'élaborer des méthodologies susceptibles d'éliminer les angles morts dans la gestion du risque financier en ce qui concerne le capital naturel et la biodiversité. Cela vaut aux différents niveaux allant des projets individuels à l'ensemble du portefeuille d'une banque, voire même à des fonds importants ou à des investisseurs institutionnels. Tant la nature que les entreprises ont beaucoup à gagner d'une plus grande compréhension des interdépendances entre les activités des commerciales, la biodiversité et le capital naturel.

LES OBJECTIFS DE LA PLATEFORME B@B EUROPÉENNE SONT LES SUIVANTS :

- Travailler avec les entreprises pour développer des outils et des approches qui favorisent l'intégration de la biodiversité et des considérations du capital naturel dans les pratiques commerciales ;
- Offrir un forum au niveau de l'UE pour un dialogue durable et stratégique sur les liens entre les entreprises et la biodiversité; et
- Promouvoir une meilleure communication, une sensibilisation accrue et une meilleure coordination dans le domaine des activités commerciales et de la biodiversité.

L'objectif de la plateforme européenne B@B vise à fournir un forum de partage des meilleures pratiques entre les entreprises et faciliter le dialogue et l'interface avec les politiques au niveau de l'UE.

Dans cette optique, et à la lumière des diverses initiatives internationales en cours, la Commission européenne a mis en place une plateforme européenne *Business@ Biodiversity* pour permettre aux entreprises membres de partager et d'élaborer des méthodes visant à évaluer et à quantifier ces incidences et dépendances, ainsi qu'à développer de nouvelles opportunités commerciales. L'objectif est d'améliorer les décisions entrepreneuriales, de fournir un forum de partage des meilleures pratiques auprès des entreprises et de faciliter le dialogue et l'interface politique au niveau de l'UE.

Une nouvelle phase de la Plateforme européenne B@B a été lancée cette année (2017-2019). Elle marque la détermination d'augmenter le nombre d'entreprises participantes, encourager une plus forte adhésion des membres, ainsi que de renforcer la coopération avec d'autres plateformes et réseaux par le biais de partenariats intelligents. Actuellement, on compte quelques 300 membres dans la Plateforme B@B, allant des PME ou grandes entreprises et des associations entrepreneuriales à des sociétés de consultance, ONG et autorités publiques de tous les États membres.

Trois axes de travail thématiques

La Plateforme B@B invite à l'engagement et facilite les échanges dans trois axes de travail thématiques : Comptabilité du capital naturel, innovation et Finances.

L'axe de travail Comptabilité du capital naturel vise à aider les entreprises à identifier les meilleures pratiques et les outils disponibles pour appuyer les décisions commerciales éclairées sur le développement des systèmes de comptabilité du capital naturel. Le travail en cours vise à établir une coopération plus étroite avec les organisations partenaires, comme la Coalition du Capital naturel (NCC) ou le Conseil mondial des affaires pour le développement durable (WBCSD, en anglais par ses sigles).

Des contributions particulières sont envisagées pour travailler sur la composante biodiversité dans le Protocole du capital naturel et sur les outils et cadres de la Comptabilité du capital naturel (NCA). Le Protocole du capital naturel vise à fournir une structure claire afin d'évaluer et de valoriser les incidences liés au capital naturel et les risques de dépendance.

L'objectif de l'axe de travail **Innovation pour la biodiversité et les Entreprises** consiste à promouvoir des innovations qui contribuent à mettre en valeur la biodiversité et les services écosystémiques. Il vise notamment à développer une boite à outils de l'Innovation du capital naturel, partager les innovations pertinentes et identifier les opportunités afin de favoriser leur expansion. L'axe de travail Innovation développera également des liens entre les projets et les réseaux en soutien à l'Innovation en vue de connecter les entreprises avec des plateformes de partage des connaissances.

À partir de 2017, l'axe de travail **Finances** sera centré sur la Communauté de pratique (CdP) Finance et Biodiversité de l'UE. Elle offre aux institutions financières privées un forum de partage d'expériences et permet de promouvoir les meilleures pratiques au niveau de l'UE sur la manière d'intégrer la biodiversité et le capital naturel dans les activités financières générales et comment favoriser les investissements dans le capital naturel en tant que nouvelle classe d'actifs. La Communauté de pratique vise à accélérer le processus d'apprentissage et à soutenir la mise en œuvre à la fois au niveau stratégique et dans l'expérience pratique, appuyant ainsi la transition vers un secteur financier durable.

Les leaders de B@B

La nouvelle phase de la Plateforme B@B prévoit aussi la nomination de dirigeants de B@B qui feront en sorte de donner pleine reconnaissance aux membres qui consacrent plus de temps et d'énergie pour renforcer le travail de la Plateforme. Chaque axe de travail sera dirigé par un leader d'équipe soutenu par un certain nombre de leaders de B@B qui agiront en qualité d'ambassadeurs de B@B.

Enfin, dans cette troisième phase, une attention particulière sera portée au renforcement du rôle de la Plateforme. Ceci se fera en développant davantage le concept même et en augmentant la valeur d'autres initiatives aux niveaux national et international. Alors que la Plateforme doit se démarquer et démontrer qu'elle ne duplique pas le travail d'autres initiatives et plateformes nationales et internationales, créer des synergies avec des initiatives existantes est essentiel pour trouver des terrains d'intérêt mutuel qui stimuleraient la participation active des membres B@B.

Pour plus d'information et lien pour les entreprises désireuses de rejoindre la plateforme B@B, voir : http://ec.europa.eu/environment/biodiversity/business/index_en.htm

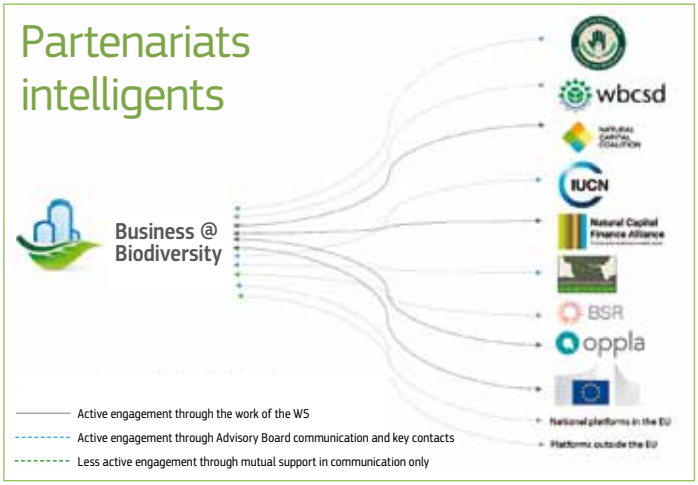

natura news

● BRÈVES ● PUBLICATIONS ● ÉVÈNEMENTS

Une nouvelle liste EEE adoptée

En juillet, quelques 12 espèces supplémentaires ont été adoptées pour inclusion dans la liste de l'Union des espèces exotiques envahissantes (EEE), portant à 49 le nombre total des espèces listées à ce jour. Ces espèces causent des dommages à si grande échelle qu'il est nécessaire de mettre en place des mesures appropriées dans l'ensemble de l'Union en vue de les contenir et, si possible, de les éradiquer.

Cette nouvelle liste inclut une série d'espèces très connues comme la berce du Caucase *Heracleum mantegazzianum*, la Balsamine de l'Himalaya *Impatiens glandulifera*, le rat musqué, *Ondatra zibethicus* et l'ouette d'Égypte *Alopochen aegyptiacus*, ainsi qu'un nombre de plantes moins connues, comme l'herbe aux écouvillons, *Pennisetum setaceum* qui se propage actuellement dans toute la région méditerranéenne. Hautement inflammable, cette herbe aux écouvillons n'est pas seulement envahissante, mais pourrait sérieusement favoriser le risque et la propagation des incendies estivaux.

Ces nouvelles espèces seront désormais soumises à des restrictions et mesures générales mises en place par le règlement de l'UE sur les espèces exotiques envahissantes, par exemple en ce qui concerne leur conservation, importation, vente, reproduction et culture. Les États membres se verront également obligés à adopter des mesures pour leur détection précoce et éradication rapide, et à gérer les espèces qui se sont déjà rapidement propagées dans certains États membres.

http://ec.europa.eu/environment/nature/invasivealien/index_en.htm

L'ouette d'Egypte *Alopochen ægyptiacus*, une espèce exotique envahissante en Europe.

LIFE 2017

Le programme LIFE 2017 a lancé ses appels à projets pour 2017. Le budget total cette année s'élève à 373 millions d'euros, dont 160 millions d'euros environ pour des subventions d'action dans le cadre du sous-programme pour l'environnement consacrés à des projets soutenant la conservation de la nature et de la biodiversité.

L'appel à projets couvre encore une fois des subventions d'action pour des projets traditionnels, des projets préparatoires, des projets intégrés et des projets d'assistance technique. De nouveaux éléments ont été introduits pour les projets traditionnels, qui sont résumés dans les premières pages des lignes directrices du dossier de demande et détaillés dans les différentes sections.

Le délai de dépôt des candidatures est fixé à différentes dates tout au long du mois de septembre, en fonction du type de projet pressenti.

Pour de plus amples détails concernant les délais, lignes d'orientation, liens aux paquets de demandes et liens aux Points de contact nationaux, voir : http://ec.europa.eu/environment/life/funding/life2017/index.htm

Chevaux sauvages Konik, réserve du delta de l'Oder, Pologne.

Le mécanisme de financement du capital naturel (NCFF)

La première opération soutenue par le NCFF a été signée en avril 2017. Elle consiste en un prêt d'un montant de 6 millions d'euros conclu avec « Rewilding Europe Capital » qui fournira des prêts à environ 30 entreprises axées sur la nature dans des zones de restauration écologique dans l'ensemble de l'Union. En dehors des versements normaux, ces entreprises paieront une redevance de restauration écologique utilisée pour soutenir des mesures en matière de conservation mises en place par « Rewilding Europe ».

« Rewilding Europe » et les investissements individuels se fondent sur les retombées économiques associés à la nature et à la vie sauvage, permettant ainsi d'aborder l'abandon des terres rurales, conserver les paysages naturels, le capital naturel et les cultures rurales et le patrimoine y associés.

Pour plus d'information sur NFCC, voir : http://ec.europa.eu/environment/life/funding/financial_instruments/ncff.htm

Site web Rewilding Europe Capital : https://www.rewildingeurope.com/rewilding-europe-capital/

Rapport de la Cour des comptes

La Cour des comptes européenne a publié au mois de février un rapport spécial sur la mise en œuvre des directives « Habitats » et « Oiseaux ». L'objectif était d'examiner si le réseau avait fait l'objet d'une gestion, d'un financement et d'un suivi adéquats. Les travaux d'audit ont été réalisés à la Commission, à l'AEE et dans cinq États membres, et comprenaient 24 visites de sites Natura 2000 ainsi que des avis auprès de divers groupes de parties prenantes.

Tout en reconnaissant le rôle majeur joué par le réseau Natura 2000 dans la protection de la biodiversité, le rapport d'audit conclut

que le potentiel du réseau n'a pas été exploité pleinement. Plus particulièrement, il relève que les États membres n'ont pas suffisamment bien géré le réseau et que les mesures de conservation nécessaires ont souvent été remises à plus tard ou elles n'ont pas été définies de manière appropriée. La coordination entre les autorités compétentes, avec les parties prenantes et avec les États membres voisins n'a pas été suffisamment développée.

En ce qui concerne le financement, les travaux d'audit concluent que les fonds de l'UE n'ont pas bien été mobilisés pour financer la gestion du réseau Natura 2000. Les documents de programmation 2014–2020 des différents fonds de l'UE utilisés pour financer le réseau (notamment le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen de développement économique régional (FEDER)) ne reflétaient pas pleinement les besoins de financement et la Commission n'avait pas entrepris de remédier à ces insuffisances de façon méthodique.

Elle relève aussi l'absence de système d'indicateurs de performance spécifique concernant l'utilisation des fonds de l'UE pour le réseau. Il existe des indicateurs au niveau du programme de financement (par ex. le FEADER), mais ceux-ci portent sur des objectifs généraux en matière de biodiversité et visent davantage les réalisations que les résultats dans le domaine de la conservation grâce au réseau Natura 2000.

Le rapport conclut par une série de recommandations adressées à la Commission ainsi qu'aux États membres visant à faciliter la pleine application des directives sur la nature, à clarifier la situation concernant le financement du réseau Natura 2000 et la comptabilisation de son coût, et à mieux mesurer les résultats obtenus grâce à Natura 2000. La Commission est en train d'aborder ces recommandations dans le cadre de son nouveau Plan d'action sur la nature.

http://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR17_1/SR_NATURA_2000_EN.pdf

La tortue caouanne *Caretta caretta* prise dans un filet de dérive abandonné, canal des Baléares, en Méditerranée.

Rapport sur le rétablissement des écosytèmes

L'objectif 2 de la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité 2020 appelle au rétablissement des écosystèmes dégradés et les services qu'ils fournissent dans toute l'Union, conformément à l'objectif global établi en 2010 visant à rétablir au moins 15% des écosystèmes dégradés.

Pour contribuer à ce processus, la Commission européenne vient de publier une nouvelle étude qui analyse les différents types d'activités de restauration en cours dans toute l'Union et les groupes de parties prenantes y associés. L'étude examine également la contribution actuelle des actions de restauration écologique à la croissance économique durable et solidaire et à l'emploi, ainsi que les contraintes au développement du secteur de la restauration écologique. Elle se termine par un examen des activités au niveau de l'UE soutenant le rétablissement des écosystèmes et par une série de recommandations afin de surmonter les contraintes existantes.

http://ec.europa.eu/environment/nature/pdf/promotion_of_ecosystem_restoration_in_the_context_of_the_EU_biodiversity_strategy_report%20.zip

Pêche et Natura 2000 en Méditerranée

Un atelier de travail sur les mesures de gestion de la pêche dans les sites Natura 2000 en mer Méditerranée se tiendra les 10 à 12 octobre 2017 à Zadar, Croatie. Co-organisé par les autorités croates et la Commission européenne dans le cadre du processus biogéographique, l'atelier de travail vise à réunir les pays méditerranéens de l'UE afin de discuter de la préparation et de la mise en œuvre des mesures de gestion de la pêche au titre des directives « Oiseaux » et « Habitats » et de la Politique commune de la pêche. Une attention particulière sera portée aux bonnes pratiques existantes et aux bienfaits de la coopération entre les autorités responsables de la protection de la nature, du secteur de la pêche et des parties prenantes.

Les séminaires Natura 2000

Dans le contexte du Processus biogéographique Natura 2000, un second séminaire Natura 2000 pour la région alpine s'est tenu les 21–23 juin 2017 à Padoue, Italie. Le séminaire était organisé par le Département pour le Territoire, Environnement, Agriculture et Foresterie (TESAF) – Université de Padoue. Quelques 100 experts provenant de 13 États membres qui partagent la région alpine y ont participé.

Le séminaire est un jalon supplémentaire dans le processus continu de mise en réseau, partage d'informations et développement de connaissances dans toute la région biogéographique alpine. Trois jours durant, les participants ont discuté des questions de conservation dans le cadre de Natura 2000 et des possibilités de coopération. Les réalisations concrètes et les activités de suivi seront développées après le séminaire.

Le second Séminaire Natura 2000 pour la région méditerranéenne se tiendra à Chypre les 14–16 novembre, organisé par Terra Cypria, la Cyprus Fondation pour la Conservation.

Pour plus d'information, voir : http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/platform/knowledge_exchange/28_document_library_en.htm et http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/seminars_en.htm

BEST

À la conférence sur les Océans des NU des 5–9 juin, l'UE a pris un engagement volontaire visant à « favoriser l'action en matière de biodiversité dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer des États membres (BEST) », à titre de contribution pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 14. L'initiative BEST a contribué à accroître la sensibilisation sur l'importance des régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer pour la conservation de la biodiversité au niveau mondial. La Commission européenne est engagée à travailler avec des partenaires pour faire de BEST un partenariat durable.

Pour plus d'information : http://ec.europa.eu/best et https://oceanconference.un.org/commitments/

Reconnaissance pour le réseau Natura 2000

L'Union européenne a reçu le 2 mai dernier un prix de l'Administration régionale de Madrid en reconnaissance du rôle important que joue Natura 2000 dans la protection de la biodiversité en Europe, tout en promouvant les opportunités pour le développement socio-économique entre les communautés dans les zones rurales. Mr. Daniel Calleja Crespo, directeur général pour l'environnement, a reçu ce prix au nom de tous les européens qui contribuent dans leur engagement quotidien à faire de Natura 2000 un succès.

© Commission européenne

Prix pour Natura 2000 décerné à Madrid.

Étude Culture et Nature

La Commission a publié une nouvelle étude présentant une série de longues et de courtes études de cas sur le thème « *Lier Natura 2000 et le patrimoine culturel* ». Elle présente des exemples pratiques sur la manière dont la gestion de la nature et de la culture à été intégrée avec succès dans toute l'Union, soulignant le rôle réel ou potentiel que tient le réseau Natura 2000. Le renforcement des liens entre le patrimoine culturel et naturel est l'une des priorités du nouveau Plan d'action et sera un thème central de l'Année européenne du patrimoine culturel en 2018.

http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/management/links_natural_cultural_heritage_en.htm

Si vous cherchez quelque inspiration pour organiser un événement « nature et culture » en 2018, les deux publications suivantes regorgent d'idées et de suggestions utiles : « *101 idées d'événements Patrimoine et nature, un scénario pluriel* » et « *Faire vivre le Patrimoine et la nature* ». *http://www.europeanheritagedays.com/Home/Content-page.aspx?id=1ea69aeb-cd18-445a-a202-f75195925f9d*

Brochure sur l'agriculture en Natura 2000

La Commission a publié une nouvelle brochure sur l'agriculture dans les sites Natura 2000 qui met en exergue les éléments clé des lignes d'orientation de la Commission sur la manière d'intégrer les objectifs de conservation Natura 2000 dans les pratiques agricoles, publiée en 2013. La brochure présente également une série d'exemples de bonnes pratiques dans toute l'Union sur l'agriculture et la commercialisation des produits élaborés dans les sites Natura 2000.

http://ec.europa.eu/environment/nature/info/pubs/directives_en.htm

Liens entre Natura 2000 et l'emploi

On estime que 4,4 millions d'emplois dépendent directement d'écosystèmes sains en Europe. Une nouvelle étude publiée par la Commission, examine l'état actuel des connaissances existantes sur le niveau et le type d'emplois liés au réseau Natura 2000. Elle analyse également les diverses méthodologies utilisées pour évaluer les taux d'emploi et propose la marche à suivre pour améliorer la base de connaissances sur les liens entre Natura 2000 et l'emploi. Un atelier de travail dédié lors de la conférence de haut niveau sur les Emplois verts qui s'est tenue à l'occasion de la semaine verte au début du mois de juin, visait à examiner comment les politiques nationales et de l'UE sur la nature pouvaient contribuer à promouvoir des emplois durables.

http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/pdf/Natura2000_and_jobs_main%20report.pdf

https://www.eugreenweek.eu/session/session-11-contribution-eu-nature-policy-creating-green-jobs%20

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2017 © Union européenne, 2017

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source. La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont l'Union européenne n'est pas titulaire des droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits d'auteur.

Photos: Couverture ©Andrew Parkinson/naturepl.com; p. 2 © Commission européenne, ©Ernie Janes/naturepl.com; © Commission européenne; ©Laurent Geslin/naturepl.com; ©Adrian Davis/naturepl.com; p. 3 © Mark Hamblin/naturepl.com, ©Laurent Geslin/naturepl.com; p. 4 © Ernie Janes/naturepl.com; p. 5 © Andy Rouse/naturepl.com; p. 6 ©Alex Mustard/naturepl.com; p. 7 ©Mike Read/naturepl.com, ©Dan Burton/naturepl.com, © Nick Turner/naturepl.com; p. 10–11 © Commission européenne; p. 12 ©Terry Whittaker/naturepl.com, ©Laurent Geslin/naturepl.com; p. 13 ©Ernie Janes/naturepl.com; p. 14 ©David Pattyn/naturepl.com, ©Zankl/naturepl.com; p. 15 © Jordi Chias/naturepl.com, ©Adrian Davis/naturepl.com; p. 16 © Commission européenne.

Print ISSN 1026-616X KH-AA-17-002-FR-C
PDF ISSN 2443-7743 KH-AA-17-002-FR-N

Office des publications